



Ma femme ne veut pas que je prenne mon enfant pour allez ...

Par **DOGASTYLE**, le **21/11/2008** à **15:05**

BONJOUR,MA FEMME C EST FACHEE AVEC MA TANTE ELLE REFUSE QUE JE LUI AMENE LE PETIT,A T ELLE LE DROIT.

Par **Marion2**, le **21/11/2008** à **15:13**

Bonjour,
Lorsque vous exercez votre droit de visite et d'hébergement, vous pouvez emmener votre enfant où vous le souhaitez, dans votre famille, chez des amis...
Cordialement

Par **DOGASTYLE**, le **21/11/2008** à **15:27**

JE SUIS TJR AVEC C EST JUSTE POUR CE MOTIF QU ELLE REFUSE.ELLE EST GALERE

Par **Tisuisse**, le **22/11/2008** à **08:19**

Merci de ne pas tout écrire en majuscule ni en langage SMS c'est difficile à lire.

Comme le dit Laure, sauf jugement contraire, rien vous empêche d'emmener votre enfant chez sa tante, ses grands parents, des amis, etc. lorsque vous en avez la garde. Donc, votre femme n'a aucun droit dans ce domaine. De plus, et dans l'intérêt même de l'enfant, ce dernier a le droit d'entretenir des relations avec ses oncles et tantes, ses grands parents, ou toute autre personne de la famille ou non, que sa mère le veuille ou non. Le JAF peut entériner ce droit pour votre enfant et votre femme ne peut s'y opposer au risque d'encourir les foudres de la justice.